



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFO RUP

SEMAINE DU 22 AU 26 JUIN 2020

LES DÉPUTÉS DES DOM ONT DÉPOSÉ DES AMENDEMENTS AU PLFR 3 AFIN QUE LES CRÉDITS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE OUTRE-MER (CRÉDITS « CIOM »), SOIENT REVALORISÉS À 45 MILLIONS D'EUROS :

Les crédits « CIOM », l'enveloppe nationale complémentaire du POSEI, ont pour objectif de soutenir le développement des filières de diversification agricole des départements d'Outre-mer.

Le CIOM est doté depuis sa création en 2009 d'un budget de 40 millions d'euros. Or, ce fonds, qui n'a jamais été revalorisé, n'est aujourd'hui plus en capacité de soutenir le développement des filières de diversification des DOM dont les besoins ont augmenté en lien avec leur essor et sont estimés désormais à 45 millions d'euros.

En octobre 2019, lors de son voyage à La Réunion, le Président de la République, en réponse aux demandes des filières, avait annoncé que *« les aides directes à la production ne seront pas plafonnées, ce qui permettra d'accompagner l'augmentation des coûts correspondant à l'augmentation de la production »*. Cette annonce a été suivie d'une promesse d'abonder la ligne budgétaire consacrée aux crédits « CIOM » de 5M€.

Cependant, cette promesse présidentielle n'a pas encore été concrétisée, ni dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2020, ni dans les 3 projets de loi rectificatifs (PLFR) qui ont suivi, et les crédits du CIOM n'ont donc pas été augmentés.

Afin de pallier cette situation, les députés des DOM à l'Assemblée nationale ont porté des amendements au PLFR 3, demandant l'augmentation de 5M€ de la ligne budgétaire du « CIOM », afin de garantir le développement futur des filières de diversification des DOM.

Ces amendements seront discutés au cours de la semaine prochaine, en assemblée plénière, lors des prochaines discussions sur le PFLR 3.

ELSI KATAINEN, LA RAPPORTEURE DU TEXTE SUR LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC), A FAIT ÉTAT DES AVANCÉES DES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES SUR LE SUJET DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'AGRICULTURE :

Lors de son intervention devant les eurodéputés de la commission agriculture du Parlement européen le 22 juin, Elsi Katainen (Finlande, Renew), rapporteure du Parlement, a fait un point sur les négociations avec le Conseil et la Commission sur la proposition relative à la période transitoire de la PAC.

Alors que le Parlement européen plaide pour une période de transition de deux ans afin de prévoir suffisamment de temps pour les négociations sur la prochaine PAC, la Commission européenne reste sur sa position et demande une durée d'un an seulement.

Elsi Katainen estime que les institutions devraient terminer leurs négociations sur toutes les dispositions de ce règlement lors du prochain rendez-vous, le mardi 30 juin, à l'exception du volet budgétaire qui devra attendre la conclusion d'un accord entre chefs d'Etat et de Gouvernement sur le budget de l'UE 2021-2027.

LES EURODÉPUTÉS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA PÊCHE ONT DÉPOSÉ LEURS AMENDEMENTS POUR LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES PÊCHES :

Clara Aguilera (S&D), la rapporteure du texte, a présenté la Proposition de Règlement et les 1129 amendements qui ont été déposés par les membres de la commission pêche s'agissant particulièrement des sujets suivants :

- La pêche illégale ;
- Les définitions, notamment de la petite pêche et de la pêche artisanale ;
- La traçabilité ;
- Le journal de bord électronique ;
- La numérisation des systèmes de suivi ;
- L'obligation de débarquement.

Lors des débats, l'obligation de débarquement a particulièrement divisé les eurodéputés. En effet, la rapporteure suggère de placer des caméras embarquées sur les navires dont les inspections révèlent qu'ils ne respectent pas cette obligation.

D'autres favorisent plutôt l'utilisation de ces caméras sur la base du volontariat.

Enfin, d'autres se sont fermement opposés à l'application de cette mesure de sanction et proposent plutôt de réfléchir à des mesures incitatives.

Une représentante de la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a indiqué qu'en vue d'harmoniser et de moderniser les contrôles de pêche sur l'ensemble de l'Union Européenne, la caméra embarquée devrait être une obligation.

La commission de l'Environnement du Parlement européen devrait rendre son avis sur la proposition de règlement de la Commission européenne le 10 septembre, au plus tard.

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA COMMISSION EUROPÉENNE RESTENT DIVISÉS SUR LES QUESTIONS DE RENOUVELLEMENT DES FLOTTES DE PÊCHE LORS DES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES RELATIVES AU FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP) POUR LA PÉRIODE 2021-2027 :

Gabriel Mato (PPE), le rapporteur sur le futur Règlement FEAMP, est revenu sur l'avancée des négociations interinstitutionnelles devant les eurodéputés de la commission parlementaire de la pêche, jeudi 25 juin.

Il a indiqué que lors des discussions qui ont eu lieu le 12 juin dernier, le sujet du renouvellement des flottes de pêche a créé un blocage entre le Parlement, le Conseil et la Commission.

En effet, elles se rejoignent toutes les trois sur l'objectif de ne subventionner aucun investissement permettant d'augmenter les capacités de pêche de l'Union européenne au risque de générer de la surpêche.

Néanmoins, la position du Parlement européen a été de défendre l'inclusion dans le FEAMP d'aides au renouvellement des flottes visant à renforcer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique des navires de pêche, sans en augmenter leurs capacités.

La Commission européenne considère néanmoins que les mesures de sauvegarde actuellement proposées sont insuffisantes pour éviter que ces aides ne deviennent des « subventions nuisibles ».

VIRGINIJUS SINKEVIČIUS, LE COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT, LES OCÉANS ET LA PÊCHE, A PRÉSENTÉ LA STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ À L'HORIZON 2030 DEVANT LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN :

Le Commissaire a indiqué aux eurodéputés que l'Union européenne dépend trop de l'agriculture de pays tiers. C'est pourquoi le continent devra désormais raccourcir ses circuits d'approvisionnement, tout en s'assurant que les agriculteurs bénéficient de revenus décents.

En réponse aux arguments relatifs aux coûts induits par une telle stratégie, il a rappelé que l'UE est le premier exportateur de produits agricoles dans le monde, que l'agroécologie permet une réduction du prix des intrants et que la diminution de la production de viande restreint les surfaces nécessaires aux exploitations agricoles.

Ce sont les raisons pour lesquelles la Commission européenne s'est engagée à ce que cette Stratégie mène à une augmentation des revenus, de l'emploi et de la productivité.

Pourtant, de nombreux membres de la commission parlementaire, et notamment les Français Jérémy Decerle (Renew) et Anne Sander (PPE), ont plaidé en faveur d'une compensation pour les agriculteurs, en réponse aux pertes de productivité qu'engendrera la mise en œuvre de cette Stratégie.

Par ailleurs, ces derniers, ainsi qu'Éric Andrieu (S&D), ont profité de cet échange de vues avec le Commissaire pour reprocher à la Commission européenne le libéralisme de sa politique commerciale, générant une pression importante pour les producteurs européens.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 2020

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 29/06	<p><u>Commission de l'Environnement (ENVI) :</u> Échange de vues avec la Commission européenne sur les contrôles dans la chaîne alimentaire ; Échange de vues avec la Commission européenne sur la mise en œuvre de la Directive « Pesticides » ; Vote sur la Stratégie pour la durabilité relative aux produits chimiques ; Adoption d'avis sur le Fonds pour une transition juste</p>	Séminaire en ligne sur les impacts économiques de l'aménagement de l'espace maritime	<p><u>Conseil de l'Agriculture et de la Pêche :</u> État des lieux de l'avancement des trilogues sur la PAC post-2020 ; État des lieux de l'avancement de la procédure d'adoption du FEAMP 2021-2027 ; Présentation de la communication de la Commission européenne : "Vers une pêche plus durable dans l'UE: état des lieux et orientations pour 2021" ; Possibilités de pêche pour 2021</p>	
Mardi 30/06			<p>Reprise des trilogues sur les mesures transitoires pour la PAC</p> <p>Séance plénière du Comité des Régions – Adoption d'avis : Mise en œuvre des accords de libre-échange (ALE): le point de vue local et régional & Fonds pour une transition juste</p>	
Mercredi 01/07			<p>Séance plénière du Comité des Régions – Adoption d'avis : Mise en œuvre des accords de libre-échange (ALE): le point de vue local et régional & Fonds pour une transition juste</p>	

Jeudi 02/07			Séance plénière du Comité des Régions – Adoption d’avis : Mise en œuvre des accords de libre-échange (ALE): le point de vue local et régional & Fonds pour une transition juste	
Vendredi 03/07				